



Avance sur héritage? quels sont mes droits

Par **aline**, le **18/04/2009** à **16:19**

Bonjour,
J'ai 25 ans et mes parents ont divorcés il y a 20 ans, je n'ai plus de contact avec mon père (lui n'en veut pas) il n'a jamais payé de pension alimentaire que ce soit pour ma soeur (31ans) ou moi. maintenant, j'aimerais savoir si une avance sur héritage serait possible pour elle et moi. nous sommes 2 enfant et il n'a jamais eu d'autres enfants depuis son remariage.
quelles sont les démarches à faire et peut on l'obliger(par la loi) a nous faire cette avance?
sachant qu'il possède 2 maisons , dont une qu'il loue a plusieurs locataires(que ma mere et mon pere on fait construire il y a 35 ans), et une qu'il a en commun avec sa nouvelle femme.
merci d'avance de m'aider a y voir plus clair.

Par **ravenhs**, le **18/04/2009** à **16:24**

Bonjour,
Vous ne pouvez pas contraindre votre père à vous consentir une avance sur héritage.

Par **aline**, le **18/04/2009** à **16:56**

merci de votre réponse ca confirme(malheureusement) ce que je pensais, maintenant quels recours me reste t-il ?

Par **ravenhs**, le **18/04/2009** à **17:00**

Les recours dépendent de ce que vous souhaitez. Que voulez vous ?

Par **aline**, le **18/04/2009** à **17:48**

en fait j'aimerais savoir, etant donné que mon père n'a jamais subvenu a mes besoins, peut il le faire maintenant? car j'aimerais me lancer dans un projet mais malheureusement je possède peu de ressources actuellement. j'espère etre claire dans mes propos.rnmerci

Par **ravenhs**, le **18/04/2009** à **19:16**

Ce qu'il s'est passé avant et le fait que votre père soit aisé ne change rien à la situation actuelle, juridiquement parlant.rnrnVous pouvez éventuellement prétendre à une pension alimentaire, si vous en respectez les conditions (principalement si vous n'êtes pas encore autonome financièrement car toujours étudiant etc).